ARTILLERIE A PIED
DE LA GARDE
1808-1815

ARMEE FRANÇAISE — PLANCHE N° 85

Le décret du 12 avril 1808 modifie la composition de l'artillerie de la Garde Impériale en créant un régiment à pied, à 6 compagnies et une compagnie d'ouvriers-pontonniers, et en réduisant à 4 compagnies le régiment à cheval.

Par ce décret, l'état-major de l'artillerie de la Garde est composé d'un général de division, colonel-commandant, d'un général de brigade, colonel en second et pour le régiment d'artillerie à pied, d'un major-commandant, de deux chefs de bataillon, d'un capitaine adjudant-major et de deux lieutenants sous-adjudants-majors.

Chaque compagnie est composée de 4 officiers : capitaine-commandant, capitaine en 2e, lieutenant en 1er et lieutenant en 2e, de 6 sous-officiers : un sergent-major, 4 sergents et un fourrier, et de 78 hommes : 4 caporaux, 1 artificiers, 20 canonniers de 1re classe, 48 de 2e classe et 2 tambours, au total 88 hommes, soit 528 pour les 6 compagnies.

La compagnie d'ouvriers-pontonniers composée de 84 hommes comprend 4 officiers et 6 sous-officiers comme celles d'artillerie, 4 maitres-ouvriers caporaux, 20 ouvriers de 1re classe, 24 de 2e classe, 24 apprentis et 2 tambours.

La moitié des sergents, caporaux et ouvriers, sont pris parmi les ouvriers et bateliers du bataillon de pontonniers et continuent un service analogue.

Un décret du 9 juin 1809 crée de nouvelles compagnies, appelées de nouvelle garde, de jeune garde ou d'artilleurs conscrits.

Trois compagnies sont organisées en octobre et prennent les numéros 7, 8 et 9. La 7e est affectée à la brigade des conscrits (grenadiers et chasseurs), la 8e à la brigade des tirailleurs et la 9e à celle des fusiliers.

L'effectif de chacune de ces compagnies est de 4 officiers, 6 sous-officiers, 8 caporaux, 120 canonniers et 2 tambours. Les officiers et les sous-officiers font partie de la vieille garde et sont traités comme tels.

Une 4e compagnie d'artilleurs-conscrits est formée par décret du 12 décembre 1811. Celui du 2 janvier 1813 augmente encore le nombre des compagnies de jeune garde, qui est alors porté à 6. En avril suivant, 8 nouvelles compagnies sont formées et deux autres le seront postérieurement.

Lors de son licenciement, l'artillerie à pied de la Garde se compose de 6 compagnies de vieille garde, de 16 de jeune garde et de la compagnie d'ouvriers-pontonniers.

Pendant les Cent Jours, la Garde Impériale est réorganisée et son artillerie à pied comprend 6 compagnies de vieille garde et une compagnie d'ouvriers. Une compagnie de jeune garde est créée par décret du 26 mai 1815, mais ne peut être organisée à temps pour prendre part à la campagne de Belgique.

Lors de sa création en 1808, l'artillerie à pied de la Garde diffère peu de celle de la ligne dont elle porte, à quelques détails près, l'uniforme et la coiffure. Elle s'en distingue par la qualité des étoffes, par l'aigle ornant le shako, la patelette de giberne et les boutons d'uniforme, par les buffleteries piquées et par les épaulettes rouges à franges, bien que ces dernières soient déjà adoptées par quelques régiments d'artillerie de la ligne.

C'est seulement en mai 1810 que l'artillerie à pied reçoit le bonnet à poil à visière, qui lui donne sa silhouette si caractéristique, bien connue des amateurs d'uniformes. Elle est tellement classique, qu'elle fait oublier la première tenue en shako, aussi, les canonniers sont presque toujours représentés à Wagram, coiffés du bonnet d'oursin qui sera adopté l'année suivante.

Tous les auteurs d'ouvrages documentaires ou prétendus tels, disent la même chose, à l'exception de Fallou qui, dans la « Garde Impériale », donne quelques détails sur le shako porté au cours des premières campagnes, en se basant sur la correspondance du général Drouot, publiée dans le « Carnet de la Sabretache » en 1896.

Habillement. — L'habit est en drap bleu impérial, avec collet et revers du fond, parements écarlates, pattes à trois pointes, liseré écarlate bordant les revers et simulant des poches en long sur les basques, doublure des basques et retroussis en serge écarlate, ces derniers ornés de grenades en drap bleu, passants d'épaulettes et épaulettes écarlates à franges, boutons en cuivre jaune plats, 22 petits et 11 gros, timbrés de l'aigle et de deux canons.

De 1808 à 1810, le collet est entièrement bleu et les pattes de parements bleues liserées d'écarlate, (première série en shako de la collection Bœrsch vers 1809) ; ensuite le collet est liseré d'écarlate et les pattes de parements sont écarlates, (gravure éditée par Martinet en 1811, seconde série de la collection Bœrsch, 1811-1812, collection Carl 1811, 1812) ; ils n'ont pas dû varier jusqu'à la fin de l'Empire, puisque la gravure éditée par Genty en 1815, les donne toujours de cette couleur.

Gilet-veste sans manches en drap bleu impérial garni de 11 petits boutons. Il peut être remplacé, pour les parades d'été, par un gilet-veste en toile blanche acquis aux frais des canonniers.

Culotte en drap bleu impérial.

manches et capote, deux galons en laine aurore posés en biais ; leurs chevrons d'ancienneté sont en laine aurore comme pour la troupe.

Les canonniers et ouvriers de 1re classe portent les mêmes galons que les caporaux et maîtres-ouvriers, mais seulement sur la manche gauche.

Les sergents ont un galon d'or liseré d'écarlate sur chaque manche, les chevrons d'ancienneté en or sans liserés et des grenades brodées en or sur les retroussis de leur habit. Leurs épaulettes ont le dessus bordé d'un galon d'or, la grosse tournante en or et la petite en laine rouge, les franges en laine écarlate avec le rang supérieur en or.

Les sergents-majors portent deux galons d'or liserés d'écarlate sur chaque manche et leurs épaulettes plus luxueuses, ont les deux tournantes en or et deux rangées de franges en or.

Sergents et sergents-majors ont le galon supérieur du shako en or, le cordon mélangé rouge et or, ainsi que le gland de la dragonne, le galon et la grenade du bonnet de police en or, les cordonnets de la flamme et le gland rouge et or, la ganse de cocarde du chapeau en or et les marrons des cornes rouges à centre en or. Ensuite, le cordon du bonnet à poil est mélangé rouge et or et la grenade qui en garnit le fond est brodée en or.

Toute la passementerie mélangée se compose vraisemblablement de deux tiers de laine et d'un tiers d'or, comme dans les autres corps de la Garde.

Nouvelle Garde. — Ces compagnies appelées aussi de jeune garde, formées entre 1809 et 1813, portent le même uniforme que celles de vieille garde, mais il est confectionné en étoffes moins coûteuses, des mêmes qualités que celles des troupes de ligne.

Les premières capotes sont bleues, ensuite gris de fer à la fin de 1811, puis de nouveau bleues à partir d'avril 1813. Les devis de confections établis au début de 1813 et adoptés le 23 mai, pour l'habillement de la nouvelle garde, décrivent la capote en drap gris de fer à une rangée de boutons, avec passepoil rouge au collet et aux parements. C'est vraisemblablement ainsi qu'elle était déjà confectionnée en 1811.

Les nouveaux artilleurs reçoivent des shakos semblables à ceux en service, avant 1810, dans les compagnies de vieille garde. Les shakos versés au magasin, après les distributions de bonnets à poils, passent également aux nouvelles compagnies. Ils sont agrémentés d'un cordon et d'un plumet écarlates, et munis d'un couvre-shako en toile cirée.

Les grandes guêtres et les demi-guêtres noires sont semblables à celles de la vieille garde. Par contre, leurs buffleteries non piquées et leur giberne cirée sont celles de la ligne, mais avec la plaque de giberne de la Garde ; le couvre-giberne est en treillis noir.

Les dernières compagnies formées dans le courant de 1813, ne reçoivent pas tous les accessoires de tenue prévus, les états de distributions en font foi. Déjà, dans les derniers mois de 1813, 323 habits-vestes sont distribués et 1 016 le sont entre le 1er janvier et le 31 mars 1814. Beaucoup d'entre eux n'ont que des pattes d'épaules.

A cette époque, on renonce aux épaulettes, aux dragonnes, aux plumets et aux cordons de shakos, et on adopte le shako de l'artillerie de la ligne orné d'un pompon et de la plaque à soubassement, portant en son centre deux canons croisés surmontés d'une grenade.

Les circonstances et la hâte avec lesquelles ces compagnies sont organisées, justifient la suppression de certains accessoires et l'adoption de la capote bleue, de l'habit-veste et du shako de la ligne, plus faciles à se procurer dans les magasins de l'Empire.

La compagnie de jeune garde formée en 1815 porte la même tenue qu'en 1814 à quelques détails près : habit-veste, épaulettes à franges, veste à manches, capote bleue, pantalon bleu, guêtres noires, shako et coiffe, pompon, couvre-giberne, dragonne de sabre.

L'armement des compagnies de jeune garde est celui de l'artillerie de la ligne.

Les insignes de grade des sous-officiers et caporaux sont les mêmes que dans la vieille garde. Bien que des états mentionnent des habits de sergents-majors et des habits de sergent, nous ne voyons pas que ces sous-officiers, en dehors des galons et des épaulettes attribués à leurs grades respectifs, aient eu des grenades d'or sur les retroussis de leur habit et qu'ils aient reçu un shako et un cordon plus ornés que ceux de la troupe.

Sur un marché du 19 janvier 1813, nous trouvons des « shakos de canonniers » avec cordon de laine, fourreaux de shakos en toile cirée pour sous-officiers, caporaux, canonniers et tambours des 2 compagnies créées le 2 janvier, (5e et 6e compagnies), et l'achat de 80 plumets de shakos avec étuis pour les sous-officiers et caporaux, à 3 F. 85 l'un.

Pendant quelques mois, les canonniers n'ont en effet reçu que le shako avec cordon et pompon, mais les plumets leur sont de nouveau distribués à partir d'avril 1813.

En 1815, les sous-officiers ont, en plus de leurs galons de grade, leurs épaulettes particulières, la dragonne de sous-officier et des grenades d'or sur les retroussis de leur habit.

Officiers. — Pendant tout l'Empire, ils portent le même uniforme que celui de la troupe, confectionné en drap fin, avec les boutons dorés, les grenades des retroussis brodées en cannetille d'or avec paillettes, les brides d'épaulettes en tresse ou en broderie d'or et les épaulettes de leur grade.

En tenue de service, ils ont le hausse-col doré avec l'attribut argenté. Leur épée d'ordonnance dont nous ne connaissons pas le modèle est à garniture dorée et à fourreau de cuir ; elle est ornée de la dragonne en or à franges en filés ou à torsades et se porte suspendue à un baudrier en buffle blanc.

Les bottes sont à retroussis en cuir fauve pour les officiers non montés et à l'écuyère, munies d'éperons mobiles, pour ceux qui sont montés.

Le shako, de même forme que celui de la troupe, a ses ornements et accessoires, galon supérieur, ganse de cocarde, cordon et raquettes en passementerie d'or, plaque et jugulaires, en cuivre doré. Celui des officiers supérieurs porte en outre un second galon plus étroit en dessous du premier.

Le plumet écarlate pour les officiers des compagnies, et vraisemblablement blanc à sommet écarlate pour ceux de l'état-major, sort d'une tulipe en passementerie d'or.

Bonnet de police en drap bleu impérial, turban liseré d'écarlate avec galon et grenade brodée de même couleur, flamme garnie de cordonnets et d'un gland écarlates.

Capote en drap bleu impérial dont nous ignorons les détails de confection.

Elle est remplacée progressivement, à partir de 1811, par une capote confectionnée en drap mélangé blanc et pur indigo, appelé gris de fer dans les inventaires et sur le devis de confection du 28 mai 1813. Ce dernier document nous apprend qu'il entre dans sa composition, outre le drap gris de fer, une petite quantité de drap écarlate, de la tresse rouge pour passants d'épaulettes, 11 gros boutons et 4 petits.

Nous pouvons en conclure qu'elle ferme sur la poitrine au moyen d'une rangée de 7 gros boutons et qu'il y en a 2 à chaque patte de pli, un petit à chaque parement et sur chaque épaule. En outre, la quantité de drap écarlate indiquée sur le devis, nous permet de croire que le collet, les parements et vraisemblablement le devant gauche, seul visible, sont bordés d'un passepoil de cette couleur et qu'un écusson agrémente chaque côté du collet.

Pantalon long bleu impérial porté par dessus, ou dans la guêtre courte.

Veste de travail à manches, en drap bleu, servant pour l'instruction et les exercices journaliers : elle est garnie, d'après le devis de 1813, de 15 petits boutons, dont une rangée de 11 devant, un à chaque manche et un à chaque patte d'épaule.

Coiffure. — Le shako, porté jusqu'en 1810, est en feutre noir avec le galon de pourtour supérieur écarlate ; il est muni d'une paire de jugulaires à écailles de cuivre, orné d'une plaque en laiton, estampée et découpée, représentant une aigle couronnée sur deux canons, d'une cocarde, d'un cordon en laine écarlate maintenu par des étoiles en cuivre à crochet, d'un pompon et d'un plumet éclarlates. De plus, le shako et le plumet sont protégés par une coiffe et un étui en toile cirée.

Le bonnet à poil, distribué aux canonniers et aux ouvriers-pontonniers en mai 1810, est muni d'une visière en cuir, noire dessus, verte en dessous et d'une mentonnière plate en mailles de laiton ; son fond est écarlate, orné d'une grenade brodée en laine jaune. Un cordon natté écarlate terminé par deux raquettes, un plumet écarlate et une cocarde tricolore en fil, dont le centre bleu porte une aigle brodée, le complètent.

A la fin de 1811, la mentonnière en mailles est remplacée par une paire de jugulaires à écailles et à partir de 1813, le cordon n'a plus qu'une raquette.

Un accessoire peu connu est mis en service en 1813 et plus particulièrement au cours du 2e trimestre ; c'est le couvre-grenade de bonnet à poil. 248 ayant été distribués à cette époque et 181 en 1811, il ne semble pas que tout l'effectif en ait été pourvu.

Le chapeau n'a pas été beaucoup utilisé. Adopté en 1811, il n'en a été distribué, d'après les inventaires que 197 au cours du 2e semestre de la même année et 81 en 1812 et 1813.

Confectionné en feutre noir, il n'a d'autres ornements que la cocarde tricolore, la ganse de cocarde en galon écarlate et des marrons de même couleur dans les cornes. Il se porte sans pompon, ni plumet.

Ajoutons que les canonniers des compagnies de vieille garde et les ouvriers-pontonniers ont les cheveux liés en queue.

Equipement. — Le baudrier porte-sabre et porte-baïonnette, et la banderole de giberne sont en buffle blanchi, piqué sur les bords.

La giberne est en cuir noir verni ; sa patelette est ornée d'une aigle couronnée posée sur deux canons en sautoir ; d'abord assez grossière et en cuivre fondu, cette plaque est ensuite plus soignée et estampée. La martingale de la giberne est découpée en forme de grenade. De 1808 à 1814, le couvre-giberne est en coutil noir.

La dragonne de sabre, semblable à celle des grenadiers à pied, est en buffle blanc avec gland en passementerie écarlate. Nous la voyons également entièrement rouge sur quelques exemplaires de la gravure de Martinet.

La bretelle de fusil en buffle blanchi et piqué, est munie d'une boucle en cuivre et d'un bouton double.

Le col, noir en tenue ordinaire, peut être remplacé par un blanc pour les parades d'été.

Les guêtres sont noires à boutons de cuivre ; celles en coutil blanc, à boutons recouverts d'étoffe, bien que ne figurant ni dans les inventaires, ni dans les marchés, servent pour les parades par beau temps.

En outre, les canonniers disposent de demi-guêtres noires, à boutons de cuivre « à mettre par dessus le pantalon ». Ces guêtres courtes, en usage au corps de 1808 à 1811, servent pour la route et en campagne, lorsque la troupe est en pantalons.

Le havresac en peau de veau est toujours muni de deux courroies de capote en buffle blanc ; une grande courroie, entourant le havresac et la capote, lui est ajoutée en 1811.

Armement. — On connait mal l'armement en usage dans l'artillerie à pied de la Garde. Si le sabre-briquet est celui de l'infanterie de la Garde, le fusil peut être celui d'artillerie, long tout monté de 1 m 305, ou, plutôt, le fusil de vélite ou modèle court de la Garde, long de 1 m 44.

Les ouvriers-pontonniers utilisent les mêmes effets que les canonniers et ne s'en différencient que par la couleur écarlate des revers de leur habit.

Sous la 1re Restauration, l'artillerie à pied devient le Corps Royal de l'artillerie à pied de France et conserve le même uniforme que sous l'Empire, en remplaçant les emblèmes impériaux par ceux de la royauté. Son nouveau bonnet à poil n'a plus de visière et elle a reçu des capotes bleues.

Pendant les Cent-Jours, elle reprend ses anciens boutons à l'aigle et ses anciennes plaques de gibernes, et c'est avec les petites guêtres noires, les couvre-grenades et les couvre-gibernes qu'elle fait la courte campagne de Belgique.

Insignes de grade. — Les caporaux et maîtres-ouvriers portent sur chaque manche de leurs habit, veste à

Le bonnet à poil, adopté en 1810, a également sa garniture, cordon à une ou deux raquettes et grenade du fond en passementerie d'or, mentonnière en gourmette, puis jugulaires, en cuivre doré.

Le plumet, un peu moins élevé que celui du shako, conserve les mêmes couleurs ; la cocarde tricolore en tissus a sa zone extérieure en argent et une aigle brodée en or sur le centre bleu.

Les officiers de l'état-major du régiment ont le plumet blanc à sommet écarlate et portent à droite des aiguillettes en or ; c'est ce qu'indique dans les notes manuscrites qui accompagnent ses dessins, l'officier de cavalerie wurtembergeoise Von Breitenbach.

Après 1810, le baudrier blanc semble avoir été remplacé par un ceinturon étroit, noir, à plaque dorée, placé sur la veste.

Nous ne saurions dire si le major-commandant porte le plumet entièrement blanc ou celui de deux couleurs. Sur un de ses dessins inédits, Moltzheim lui donne une aigrette en héron, ce qui est peut-être la bonne solution ; mais il est certain que les officiers supérieurs dessinés par Lami, Charlet, Bellangé, Bastin et Marbot, ne devraient pas avoir le plumet entièrement rouge que leur donnent ces auteurs. Moltzheim lui-même, dans son Esquisse historique de l'Artillerie française, reproduit servilement celui de Charlet.

Les officiers de l'état-major et tous les capitaines sont montés, mais nous n'avons pas trouvé de renseignements précis sur le harnachement de leurs chevaux.

Dans ses Mémoires, Pion des Loches, capitaine à la 3e compagnie, parle bien, en 1810, d'un harnachement galonné et d'une bride dorée, mais c'est insuffisant pour le représenter ; nous pensons néanmoins qu'il est à la française, avec housse et chaperons bleus à deux ou trois étages, le tout bordé d'un ou deux galons selon le grade, comme dans les autres corps de la Garde à pied.

Dans une de ses lettres datées de janviers 1810, Drouot, alors colonel et major-commandant de l'artillerie à pied, écrit au capitaine Mabru. « Pouvez-vous m'indiquer un sellier pour me faire faire une schabraque à la hussarde... ». Il faut certainement voir là un objet personnel, destiné à être utilisé en campagne avec la selle anglo-hussardée, très en vogue à cette époque, car il serait pour le moins curieux que le major-commandant ignore le nom de l'artisan, ou du maître-sellier, fournisseur habituel des officiers de son régiment.

Nous ignorons si tous les officiers se sont fait confectionner une schabraque de campagne à la hussarde. Signalons toutefois que le colonel-major de l'artillerie à pied de la collection Wurtz (Musée de l'Armée), a une schabraque bleue à longues pointes, bordée d'un galon d'or ; ce détail est peut-être juste, bien que cet officier supérieur ne portant pas les aiguillettes d'or de son grade ne nous inspire pas grande confiance.

En campagne, les officiers font usage du surtout, moins coûteux que l'habit ; ils s'arment d'un sabre de bataille plus efficace que l'épée et, laissant souvent leur encombrant bonnet à poil dans leurs bagages, se coiffent du chapeau.

En tenue de ville et de société, ils disposent, en plus de leur habit uniforme, et de la veste et du pantalon bleus, d'une veste et d'une culotte en casimir, de bas de soie et de souliers à boucles (Mémoires de Pion des Loches), et vraisemblablement d'un ceinturon port-épée blanc.

Cependant quelques détails de tenue restent imprécis. Les officiers supérieurs utilisaient-ils les gants noirs à crispins brodés d'une baguette d'or et le large ceinturon d'épée en cuir noir brodé d'or avec plaque dorée, que leur donne Moltzheim, généralement bien documenté en ce qui concerne l'artillerie, sur un dessin inédit déjà cité ? C'est possible et même vraisemblable, mais nous aurions bien voulu en trouver une confirmation contemporaine.

Quant aux officiers des compagnies de jeune garde, dont l'uniforme est semblable à ceux de la vieille garde, nous n'avons pas de renseignements précis sur leur coiffure. Comme ils font partie de la vieille garde et en reçoivent la solde et les indemnités, ils doivent également en porter le bonnet à poil. Ne lui préfèrent-ils pas le shako ?

Nous terminerons en donnant quelques détails sur la composition des batteries servies par l'artillerie de la Garde. (Décret du 11 mai 1811).

— 4 batteries à cheval de 6 pièces composées de 2 obusiers et de 4 pièces de 4.

— 6 batteries à pied de 8 pièces, dont 2 batteries composées de 2 obusiers à longue portée et de 6 pièces de 12, et 4 batteries composées de 2 obusiers ordinaires et de 6 pièces de 6.

Chacune des 3 compagnies de jeune garde sert une batterie de 8 pièces de 4.

Soit au total 96 bouches à feu.

En mars 1813, leur nombre est de 120 et en avril de 196, formant 16 batteries à pied, une par brigade d'infanterie, (128 pièces), 4 batteries de réserve de pièces de 12 et d'obusiers à longue portée, (32 pièces) et 6 batteries à cheval, (36 pièces).

En 1815, l'artillerie de la Garde sert 72 bouches à feu se décomposant comme suit : 4 batteries à cheval de 6 pièces, 2 batteries à pied rattachées aux deux divisions de vieille garde et 4 batteries de 12 de réserve.

L. ROUSSELOT,
Peintre de l'Armée, Membre de la « Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1. Sergent. Grande tenue. 1808-1810.
2. Canonnier de 1re classe. Tenue de route. 1808-1810.
3. Ouvrier-pontonnier. Grande tenue. 1808-1810.
4. Canonnier. Grande tenue. 1810-1811.
5. Sergent. Grande tenue. 1812-1815.
6. Canonnier en capote. 1812-1814.
7. Sabre de campagne d'officier.
8. Plaque de giberne en cuivre fondu. 1808-1810.
9. Plaque de shako.
10. Plaque de giberne estampée. 1810-1815.
11. Ornement de hausse-col d'officier. Grandeur réelle.
12. Contre-épaulette d'officier.
13. Bouton d'uniforme.
14. Nouvelle garde. Canonnier. Grande tenue. 1810-1813.
15. — id. — Canonnier en capote. 1812-1813.
16. — id. — Canonnier en tenue de route. 1813.
17. — id. — Canonnier en tenue de route. 1813-1814.
18. Canonnier en tenue de ville. Vieille garde.
19. Canonnier en tenue d'exercice. — id. —
20. Chef de bataillon. Vieille garde. 1810-1814.
21. Officier subalterne en surtout. 1810-1814.
22. Officier subalterne. Grande tenue. 1808-1810.

Les figures 8, 9, 10 et 12 sont réduites de moitié.

Les figures 15, 16 et 19 montrent l'étui porte-lance, le sac à étoupilles avec le dégorgeoir et le sac porte-charge.

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris